

Recherches sociographiques



Charles BÉDARD, *Le régime juridique des Grands Lacs de l'Amérique du Nord et du Saint-Laurent*

Henri Dorion

Volume 8, Number 1, 1967

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/055344ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/055344ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Dorion, H. (1967). Review of [Charles BÉDARD, *Le régime juridique des Grands Lacs de l'Amérique du Nord et du Saint-Laurent*]. *Recherches sociographiques*, 8(1), 99–100. <https://doi.org/10.7202/055344ar>

Je trouve regrettable qu'on ne se soit pas arrêté davantage aux faits, aux diverses manifestations de la pauvreté chez nous. Il est vrai que le phénomène n'a pas encore été étudié à fond. Nous disposons quand même d'un certain matériel : l'enquête des professeurs Fortin et Tremblay, *Les comportements économiques de la famille salariée du Québec*, (le professeur Marc Laplante en a résumé certains aspects au cours de ce symposium), les études du B.A.E.Q., l'enquête du professeur Gosselin sur des quartiers défavorisés de Montréal, etc. Et nous attendons le rapport des recherches entreprises par le Conseil de bien-être du Québec en milieu urbain.

Claude BEAUCHAMP

*Département de sociologie et d'anthropologie,
Université Laval.*

Charles BÉDARD, *Le régime juridique des Grands Lacs de l'Amérique du Nord et du Saint-Laurent*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1966, 182 p. Index.

Le droit fluvial international a déjà une littérature très riche. Par ailleurs, le fleuve Saint-Laurent, et tout particulièrement la voie maritime, ont fait l'objet d'études très nombreuses, soit sous l'angle du droit, soit sous l'angle de l'histoire, de la géographie ou de l'économie. Il reste que l'ouvrage de M. Bédard est le bienvenu au moment où le Saint-Laurent, pour ainsi dire, entreprend sa deuxième vie. L'ouverture de la voie maritime, en plus de créer ou d'amplifier les mouvements commerciaux entre les Grands Lacs intérieurs et l'estuaire du Saint-Laurent, a nécessité la mise sur pied d'institutions nouvelles, la conclusion d'ententes, la mise au point de procédures et de mécanismes d'administration, bref l'élaboration d'un droit spécifique nouveau.

C'est l'établissement de ce régime particulier que relate, par une méthode descriptive et chronologique, l'auteur qui y consacre les deux tiers de son texte. Successivement, il décrit la situation juridique du complexe Saint-Laurent - Grands Lacs quant à la frontière canado-américaine, la pêche, la navigation, la canalisation, l'aménagement hydro-électrique, la variation du niveau des eaux, les armements, pour en arriver à décrire, de façon synthétique, la nature juridique des eaux des Grands Lacs et du Saint-Laurent sous l'angle du droit des gens (chapitre 6). Ce faisant, l'auteur loge les éléments étudiés dans les catégories reconnues en droit international : haute mer, eaux territoriales, eaux intérieures, domaine maritime, domaine lacustre. Cette application des notions du droit des gens au cas du Saint-Laurent constitue une contribution nouvelle et intéressante.

L'intérêt de cette première partie du livre de M. Bédard dépasse les préoccupations strictement juridiques. L'histoire du développement progressif du caractère international du boulevard que constitue le Saint-Laurent y est relatée de traité en traité. Des problèmes d'aménagement sont également étudiés ou énoncés, problèmes auxquels des solutions satisfaisantes peuvent difficilement être apportées, faute de traité d'ensemble ; c'est le cas de l'aménagement hydro-électrique, problème-clé, pourtant soumis à un enchevêtrement de législations parallèles. La transposition, au niveau du droit, de problèmes qui touchent à une certaine morale internationale, comme la répartition équitable des eaux, fait aussi l'objet d'une étude qui fournit plusieurs exemples. Par ailleurs, la discrétion de l'auteur sur tout ce qui se rattache aux problèmes de la pollution des eaux traduit les dramatiques carences du droit international et même du droit interne en ce domaine.

Les deux derniers chapitres de l'ouvrage constituent un aide-mémoire dont les éléments avaient déjà été présentés dans le petit livre qu'a publié M. André Patry en 1960 : *Le régime des cours d'eau internationaux*.¹ La situation juridique de certains grands lacs et de

¹ Québec, Les Presses universitaires Laval, 1960, 72 p.

quelques grands fleuves en position internationale y est succinctement décrite. Cette partie de l'ouvrage, moins neuve, a du moins l'intérêt de faire ressortir le caractère essentiellement conventionnel des institutions juridiques touchant les nappes ou les cours d'eau qui intéressent plus d'un État. Ce caractère conventionnel et la variété des institutions qui en découlent s'expliquent par l'importance quelquefois impérieuse des facteurs historiques, géographiques, politiques et même sociaux qui conditionnent la mise en place des institutions juridiques internationales. Le statut juridique des Grands Lacs et du Saint-Laurent n'a pas échappé au jeu de ces facteurs.

Le volume de M. Bédard est utilement complété par une brève bibliographie, une carte des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent (dont il faut déplorer la mauvaise qualité qui cadre mal avec la très bonne présentation générale de l'ouvrage), le texte du traité de 1909 relatif aux eaux limitrophes, et la liste des traités en vigueur entre le Canada et les États-Unis affectant le Saint-Laurent et les Grands Lacs.

Bref, un livre utile, bien fait quoique modeste, de très bonne présentation, qui serait promis à une large diffusion, n'était son prix anormalement élevé (le reproche, bien sûr, ne s'adresse pas à l'auteur).

Henri DORION

*Institut de géographie,
Université Laval.*

Thomas SLOAN, *Une révolution tranquille ?*, traduit de l'anglais par Michel VAN SCHENDEL, Montréal, Éditions HMH, 1966, 159 p.

Deux limites de ce petit livre réduisent quelque peu sa force d'impact auprès du lecteur francophone du Québec. Premièrement, il a d'abord et surtout été écrit pour expliquer aux Canadiens anglophones les transformations qu'a subies le Québec depuis le début des années soixante. Ce qui fut sans doute pour plusieurs d'entre eux un ouvrage original et dépassonné, risque d'apparaître à plusieurs d'entre nous comme un condensé un peu cursif d'événements bien connus. Deuxièmement, l'ouvrage souffre d'avoir été écrit avant les élections provinciales du 5 juin 1966. L'auteur a bien ajouté à la version française quelques notes qui tiennent compte de cet événement, mais il reste que son livre demeurerait plus actuel s'il n'y avait pas eu le 5 juin et le changement de gouvernement qu'il a entraîné.

Ces deux limites se retrouvent surtout dans le chapitre sur les personnalités, qui vient d'ailleurs s'interposer dans une continuité assez remarquable où l'auteur traite successivement de la politique, de la religion, de l'économie, du séparatisme, du nationalisme et de la confédération. Le choix des personnalités est assez judicieux, sauf peut-être celui de Claire Kirkland-Casgrain et de Gérard-D. Lévesque. Mais le lecteur du Québec apprend peu de chose à parcourir cette galerie de portraits, où les deux représentants de l'Union Nationale tiennent bien peu de place auprès des huit représentants du parti libéral. Certains parallèles étonnent : ainsi on est surpris qu'un observateur aussi perspicace que M. Sloan écrive de M. Jean-Jacques Bertrand qu'il « est du même bois que M. René Lévesque » (p. 113). Au contraire, les deux hommes me semblent être d'un bois bien différent, et je me demande s'ils ne seraient pas les premiers à l'admettre.

Ces quelques réserves mises à part, l'ouvrage de M. Sloan, qui est depuis plusieurs années correspondant parlementaire à Québec, demeure remarquable par son information et son honnêteté intellectuelle. Peu de Canadiens pourraient écrire une aussi bonne initiation à ce que fut la « révolution tranquille ». Peu de journalistes surtout, parmi lesquels l'auteur se distingue par sa solide formation. Notons enfin que M. Sloan a eu la chance d'être traduit par Michel van Schendel, dont il faut louer le travail propre et consciencieux.